

Image not found or type unknown



Création d'un ascenseur

Par **Eliss**, le 13/12/2023 à 16:37

Bonjour,

Nous vivons en copropriété d'un vieil immeuble de 6 étages.
Personnes n'occupe le RDC et nous sommes au premier niveau qui est un entre sol avec une hauteur réduite sous plafond.

La copropriété souhaite faire installer un ascenseur qui irait jusque dans les combles au 6 ème étages (surcoût) et qui ne descendrait pas en cave ou parking.

Mon compagnon et moi sommes les seuls à s'opposer à la création de l'ascenseur, par conséquent, le projet risque d'être adopté puisque la majorité le souhaite.

néanmoins, pouvons nous demander à ce que l'ascenseur ne desserve pas notre étage (entre sol) pour ne rien payer ?

Qui doit ôter le surcoût technique pour faire monter l'ascenseur jusque dans les combles ?

en vous remerciant

Par **Pierrepaulejean**, le 13/12/2023 à 16:53

bonjour

il faut faire établir le projet des clés de répartition (construction et entretien) par un géomètre expert en indiquant cette condition

la demande de constructin doit être faite par tous les autres copropriétaires

Par **Visiteur**, le 13/12/2023 à 17:22

Bonjour,

Vous pouvez absolument refuser de participer à cette installation et ensuite aux charges spéciales liées à cet ascenseur.

Par contre il est important de demander à préciser ce que devrait payer un futur propriétaire de votre lot pour changer d'avis... Ce sera un plus pour vous en cas de vente.

Par **Pierrepauljean**, le **13/12/2023** à **17:24**

il va d'abord falloir choisir un MO par un vote en AG avec la présentation de plusieurs devis

Par **youris**, le **13/12/2023** à **18:14**

bonjour,

dès le départ, il faudrait prévoir une desserte du premier niveau mais en condamner l'usage puisque vous ne voulez pas d'ascenseur et bien sur, prévoir comme l'indique yapasdequoi, dans quelles conditions des futurs acquéreurs du 1° niveau pourront acquérir l'usage de l'ascenseur.

il y a parfois des questions sur ce sujet.

salutations